



PACTE PROPULSION DES NAVIRES PAR LE VENT ENTRE L'ETAT ET LES ACTEURS DU SECTEUR VELIQUE

Contexte et objectifs

- Face à l'urgence climatique, le secteur maritime doit engager sa transition pour réduire son empreinte environnementale, tout en maintenant une capacité de transport maritime indispensable à l'économie française et à ses approvisionnements stratégiques.
- Des acteurs français se mobilisent pour faire émerger un mode de transport propre et décarboné grâce à la propulsion des navires par l'énergie du vent. Bénéficiant d'atouts considérables et ayant investi plus d'1 Md€, les acteurs véliques se positionnent pour jouer un rôle majeur dans la décarbonation du transport maritime et constituer un vecteur d'attractivité pour l'économie française grâce à cette opportunité écologique, industrielle et énergétique.
- L'État français s'est mobilisé en faveur du développement de l'écosystème vélique depuis les premières innovations dans les années 2010 à hauteur de 58 M€ d'aides cumulées à date dans le cadre du PIA ou de France 2030 et de l'AMI CORIMER depuis 2013.
- L'industrialisation des solutions et leur adoption par la flotte maritime sont deux étapes essentielles pour permettre le succès du secteur vélique français sur le marché mondial.
- Afin de favoriser le développement de la propulsion par le vent des navires marchands, les acteurs véliques, l'État et désormais l'écosystème maritime, logistique et financier s'engagent.

Engagements du Pacte

L'Etat confirme le maintien de son engagement pour accompagner dans la montée en puissance des acteurs véliques et en faire une solution de référence de la décarbonation du transport maritime.

Pour cela, l'État s'engage notamment à :

1. Poursuivre le soutien aux acteurs véliques dans le cadre des dispositifs publics d'aides à l'innovation, au développement (tels par exemple l'AMI CORIMER et les appels à projets « I-Nov », l'AMI « CMA » de France 2030) et à l'industrialisation (AAP « Première usine »).
2. Continuer à accompagner les armateurs qui souhaitent s'équiper de systèmes véliques par le suramortissement vert.
3. Étudier l'intégration de la propulsion vélique dans toute commande publique dans le cas où cette propulsion est techniquement et opérationnellement compatible.
4. Poursuivre aux plans national, européen et international, les travaux réglementaires permettant d'inclure la propulsion vélique à son juste potentiel, comme toute autre solution de décarbonation.
5. Soutenir les efforts de R&D nécessaires à la mise place d'outils de référence et de normes permettant

la reconnaissance et l'évaluation de la performance de la propulsion vélique.

6. Consulter les acteurs du secteur vélique dans les projets d'évolution des politiques publiques ayant une incidence sur leur activité et le cas échéant, les intégrer si nécessaire aux instances pertinentes.

De leur côté, les acteurs véliques s'engagent à concevoir et réaliser des projets exemplaires du point de vue technologique, social et environnemental en maximisant les retombées sur le sol français.

Pour cela, les acteurs véliques s'engagent notamment à :

1. Renforcer leurs investissements à hauteur de > 1 Md€ supplémentaire dans les 5 prochaines années, afin de transformer l'avance technologique actuelle en un véritable atout industriel.
2. Contribuer à la décarbonation du secteur maritime français à hauteur de 1 MtCO₂ en 2030 notamment en ayant recours aux systèmes véliques français
3. Participer activement à la création d'emplois en France dans le secteur d'ici 2030, ainsi qu'à la mise en place de formations initiales et continues adaptées à la propulsion vélique.
4. Générer la création de valeur sur le territoire en réalisant un minimum de 70 % de la valeur ajoutée des systèmes véliques en France et en favorisant la réalisation en Europe.
5. Favoriser le déploiement d'une capacité de production, d'installation, d'entretien et de maintenance des systèmes véliques en France tant en retrofit qu'en nouvelle construction.

L'écosystème de la chaîne de valeur vélique s'engage à intensifier son recours aux solutions véliques pour armer ses navires, transporter ses marchandises et diversifier son portefeuille de financement ou d'investissement.

Pour cela, l'écosystème de la chaîne de valeur vélique s'engage notamment à :

1. Continuer à monter en compétence sur le sujet vélique en rencontrant les acteurs du secteur et en instaurant des critères spécifiques pour l'analyse des projets véliques.
2. Étudier de manière systématique et approfondie l'intégration de la propulsion par le vent dans tout projet où cette propulsion est techniquement compatible en recourant à des critères de choix visant le coût global et prenant notamment en compte les économies de combustible (à coût actuel et futur) et les paramètres environnementaux.
3. Renforcer l'accompagnement financier ou l'investissement dans les projets d'armement de navires véliques ou de développement de solutions véliques.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SIGNATAIRES DU PACTE

Roland LESCURE

Ministre délégué chargé de l'Industrie
et de l'Énergie

Hervé BERVILLE

Secrétaire d'État auprès du ministre de la
Transition écologique et de la Cohésion des
territoires, chargé de la Mer et de la Biodiversité

Vincent BLAIZE

Directeur de FIMAR

Pascal MARTY

Directeur général d'Atlante Gestion

Christophe CHAUVIERE

Directeur France de Bureau Véritas

Nathalie MERCIER-PERRIN

Présidente du Cluster Maritime Français

Denis CHOUMERT

Président d'AUTF

Bruno PAIN

Président de Banque Populaire Grand Ouest

Joël GLUSMAN

Président de TLF Overseas

Pierre-Eric POMMELLET

Président du GICAN

Jérôme GUERET

Directeur de Go Capital

Florent VIOLAIN

Président de Wind Ship

Jean-Philippe GUILLON

Responsable des financements d'actifs
CIC

Emmanuel WALLISER

Directeur fonds Infrastructures décarbonées
d'Epopée Gestion

Edouard LOUIS-DREYFUS

Président d'Armateurs de France